

Bretagne, Côtes-d'Armor, Alineuc,
Le Penêt

Diagnostic archéologique

Sous la direction de
Solenn Le Forestier



**Bretagne, Côtes-d'Armor, Alineuc,
Le Penêt**

Diagnostic archéologique

par
Solenn Le Forestier

avec la collaboration de

**Stéphanie Le Berre
Philippe Boulinguez
Jean-François Villard**

Inrap Grand Ouest
37 rue du Bignon, CS 67737,
35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

Juillet 2021

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7	Fiche signalétique
8	Mots clefs des thesaurus
9	Intervenants
10	Notice scientifique
10	État du site
11	Localisation de l'opération
12	Implantation cadastrale
13	Arrêté de prescription
21	Projet scientifique d'intervention
23	Arrêté de désignation

Résultats

27	1. Présentation de l'opération
27	1.1. Contexte d'intervention
27	1.2. Contexte géographique et géologique
29	1.3 Environnement archéologique
30	1.4 Méthodologie et moyens mis en œuvre
32	2. Présentation des données archéologiques
32	2.1 Les vestiges
36	2.2 Conclusion
37	Bibliographie
38	Liste des figures

Inventaires

- 40 Inventaire des faits
- 41 Inventaire du mobilier

I. Données administratives, techniques et scientifiques

Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région

Bretagne

Département

Côtes-d'Armor (22)

Commune

Allineuc

Adresse ou lieu-dit

Le Penêt

Code INSEE

22 001

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence : Lambert 93

X : 266778

Y : 6817574

Z : 225 à 229,5 m NGF

Références cadastrales

Commune d'Allineuc

Année 2021

Section : ZL

Parcelles : 125p

Propriétaire des terrains

LE MOUËL Rolland

Le Penêt

22460 ALLINEUC

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription : 2021-186

Numéro de l'opération :
D 138 542

Numéro de l'arrêté de désignation :
2021-221

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

SARL Le Mouel
La Brousse
22460 ALLINEUC

Nature de l'aménagement

Construction bâtiment agricole

Opérateur d'archéologie

INRAP Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Solenn Le Forestier, INRAP

Organisme de rattachement

INRAP Grand Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
37577 Cesson-Sévigné

Dates d'intervention sur le terrain :

28 et 29 juin 2021

Surface prescrite :

4 300 m²

Surface ouverte :

608 m²

Ratio par rapport au projet :

14,1 %

Niveau d'apparition des vestiges :

Entre 0,25 à 0,35 m

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique**
- Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Chalcolithique
- Protohistoire**
- Âge du Bronze**
- Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
- Hallstatt (premier âge du Fer)
 - La Tène (second âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)**
- République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale**
- haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
- Temps modernes**
- Époque contemporaine**
- Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Parcellaire

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - Céramique
 - Scories
 - Végétaux
 - Faune
 - Flore
 - Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - Tuiles, fragment de marbre

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Acq. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, DRAC/SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Anne Villard-Le Tiec, DRAC/SRA	Conservatrice chargée du suivi du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique de la région Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Solenn Le Forestier, Inrap	Technicienne d'opération	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, DRAC/SRA	Conservateur régional de l'archéologie, chef de service	Prescription et contrôle scientifique
Anne Villard-Le Tiec, DRAC/SRA	Conservatrice chargée du suivi du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique de la région Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Laurent Aubry, Inrap	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Jean-Claude Durand, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	Suivi des DICT
Élodie Craspay, Inrap	Assistante opérationnelle Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire des moyens de centre	Mise en place et suivi de l'opération
Christine Boumier	Documentaliste	Recherche documentaire

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Entreprise Beaussire, Carentan	Entreprise de terrassement	Mise à disposition de la pelle mécanique

Équipe de diagnostic

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Solenn Le Forestier, Inrap	Technicienne d'opération	Responsable scientifique
Stéphanie Le Berre, Inrap	Technicienne d'opération	Fouille, relevés, enregistrement
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Traitement des données GPS

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Solenn Le Forestier, Inrap	Technicienne d'opération	SIG, rédaction
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Traitement des données GPS
Stéphanie Le Berre, Inrap	Technicienne d'opération	DAO, traitement du mobilier
Jean-François Villard, Inrap	Responsable de recherches archéologiques	DAO/PAO

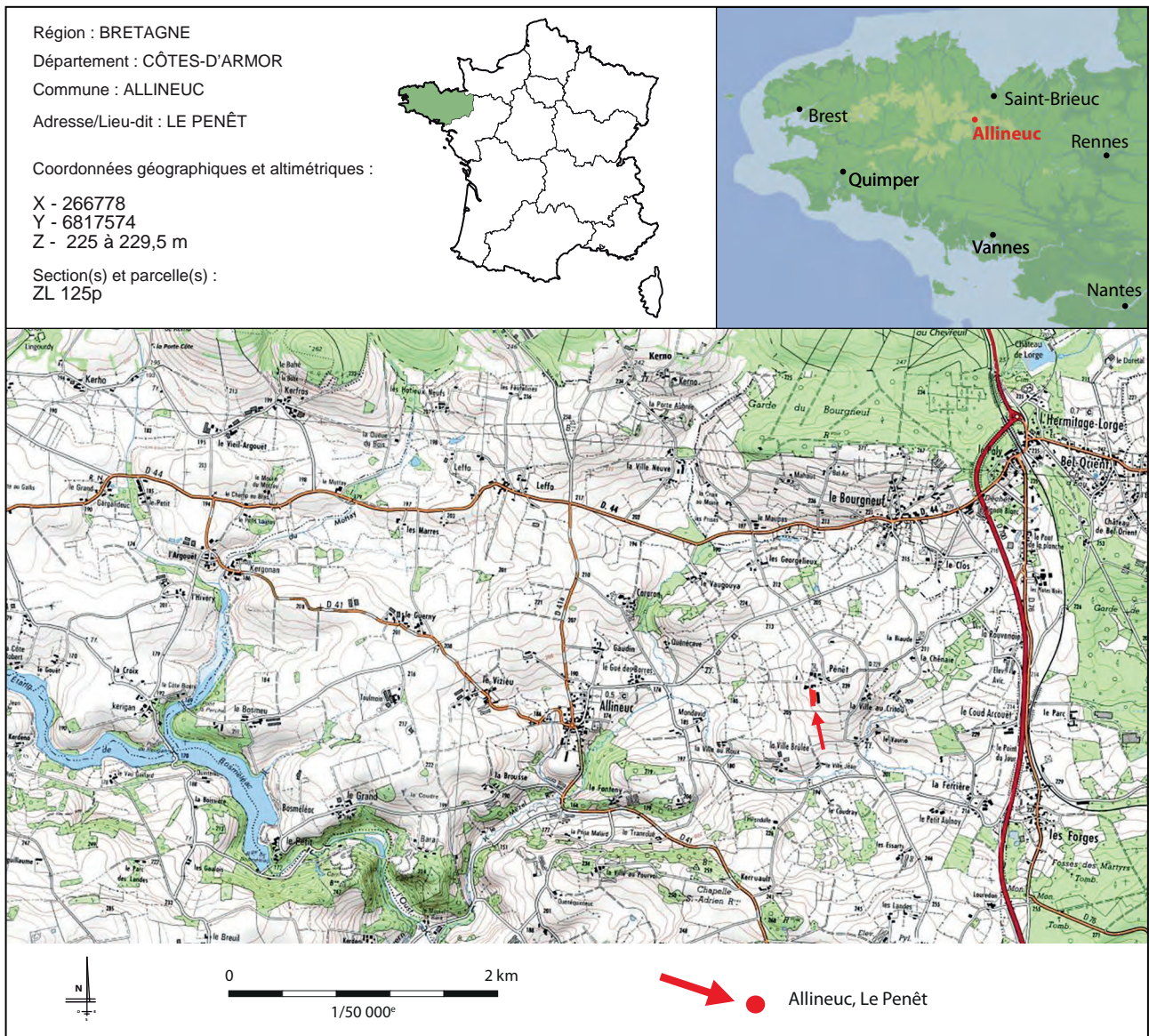
Notice scientifique

Le projet de construction d'un bâtiment agricole au lieu-dit Le Penêt sur la commune d'Allineuc (Côtes-d'Armor), sur une surface d'environ 4300 m², a motivé la prescription d'un diagnostic archéologique. En effet, immédiatement à l'est de l'implantation prévue, un enclos quadrangulaire, possiblement antique, a été repéré en 1997 par photographie aérienne. L'opération avait pour objectif de vérifier la présence de vestiges liés à cette occupation. Les deux tranchées ouvertes n'ont malheureusement rien révélé, si ce n'est deux fossés de parcellaire modernes présents sur le cadastre ancien de 1828.


État du site

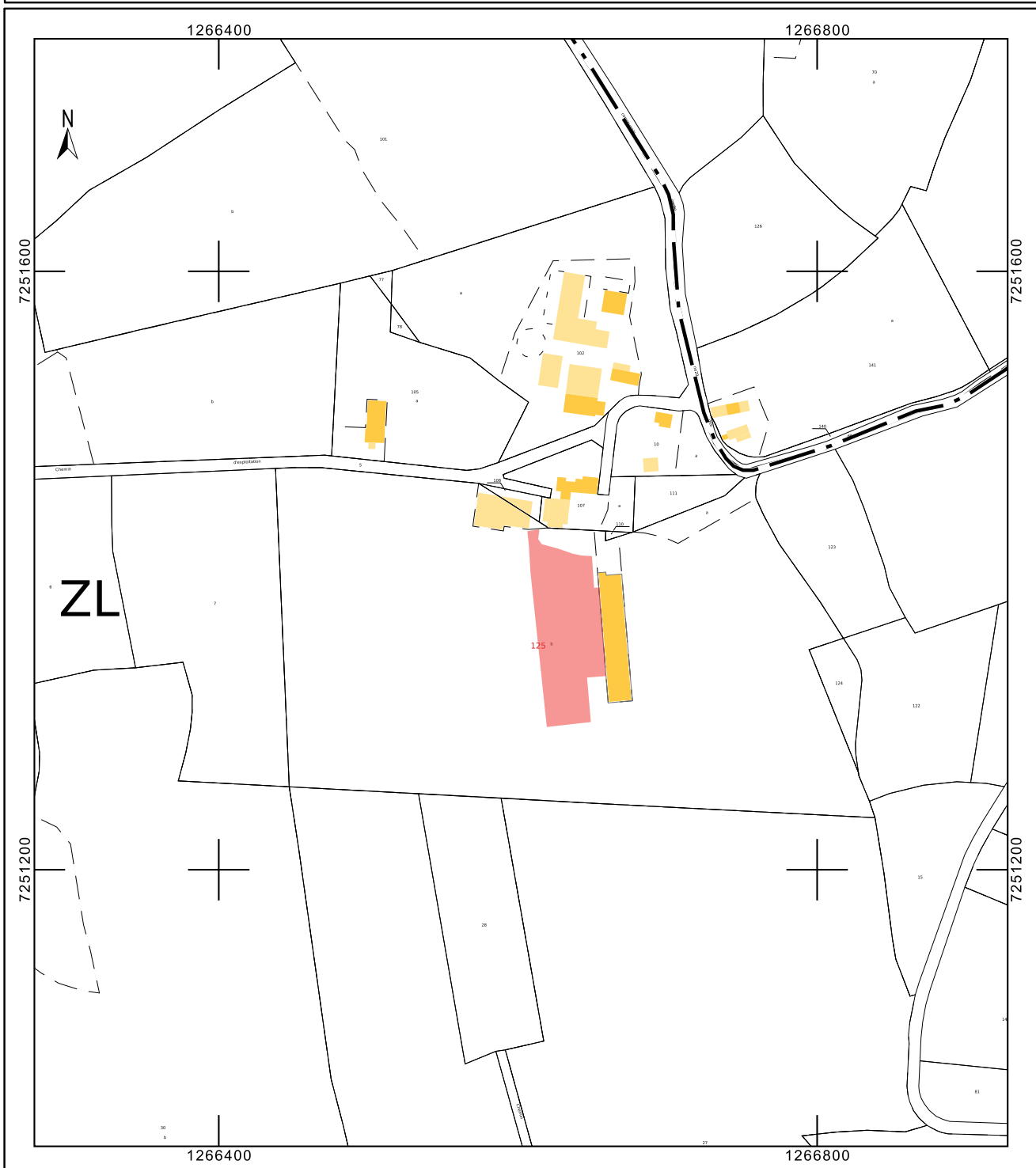
Au terme de l'opération, les deux tranchées ont été rebouchées.

Localisation de l'opération



Implantation cadastrale

Département : COTES D ARMOR Commune : ALLINEUC	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique de Gestion Cadastrale 4 rue Abbé Garnier B.P. 2254 22022 22022 SAINT BRIEUC tél. 02 96 01 42 42 -fax ptgc.cotes-darmor@dgif.finances.gouv.fr
Section : ZL Feuille : 000 ZL 01 Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/4000 Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	 Emprise du diagnostic	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr





Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Arrêté n° 2021-186 du 16 avril 2021

ARRÊTÉ n° 2021-186 portant prescription de diagnostic archéologique

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC 022 001 21 J0003 déposé par la SARL Le Mouel, représentée par Monsieur Rolland Le Mouel, relatif au projet de construction d'un bâtiment d'élevage de veaux sur un terrain situé à Penêt, commune d'Allineuc, reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie le 25 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, les travaux de construction d'un bâtiment de 1263 m² et de l'aménagement d'un accès et de ses abords s'étendent sur la partie occidentale d'un vaste enclos détecté en prospection aérienne, vraisemblable établissement agricole gallo-romain (n° 22 001 0008 de la base nationale Patriarche) ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne
Département : Côtes-d'Armor
Commune : ALLINEUC
Lieu-dit : Penêt
Cadastre : section : L parcelle : 125

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 4 300 m² environ, est figurée sur le document annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la SARL Le Mouel, la Brousse, 22460 Allineuc et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 16 avril 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataires :
SARL Le Mouel
Inrap
Loudéac communauté

Copie :
Commune d'Allineuc
Préfecture des Côtes-d'Armor



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2021-186
portant prescription de diagnostic archéologique**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne
département :	Côtes-d'Armor
commune :	ALLINEUC
lieu-dit :	Penêt
Cadastre :	section : ZL parcelle : 125
pétitionnaire :	SARL Le Mouel, la Brousse, 22 460 Allineuc

Emprise du diagnostic archéologique : 4 300 m² environ

Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront ceux qui sont habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic en milieu rural (sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'à l'apparition des vestiges archéologiques ou du substrat). En tant que de besoin, des fenêtres élargies pourront être réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures ou ensembles de structures mis au jour, y compris dans les recouvrements quaternaires. Ces deniers feront le cas échéant spécifiquement l'objet de sondages ponctuels profonds afin de déterminer le niveau d'apparition du substrat antérieur au pléistocène. Ces ouvertures devront avoir une taille suffisante pour permettre une vision représentative de la stratification archéologique sous-jacente.

Des sondages manuels seront effectués afin de préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

Les sondages manuels et mécaniques seront replacés sur un plan général et feront l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que de coupes stratigraphiques et géomorphologiques (avec cotes altimétriques). L'ensemble des vestiges mis au jour seront replacés dans leur contexte topographique, archéologique, historique et géographique, et mis en perspective avec les résultats des prospections aériennes ou des télédétections ayant révélé la présence du site.

Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recouvrements et phasages éventuels, mobilier datant, etc...) et leur état de conservation devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic soumis à l'examen de la Commission Territoriale de la Recherche archéologique (CTRA).

Le rapport de diagnostic devra être remis au format A4 papier, documents pliés inclus, en 5 exemplaires et 1 exemplaire en format PDF, accompagné d'un plan d'emprise de l'opération figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Objectifs :

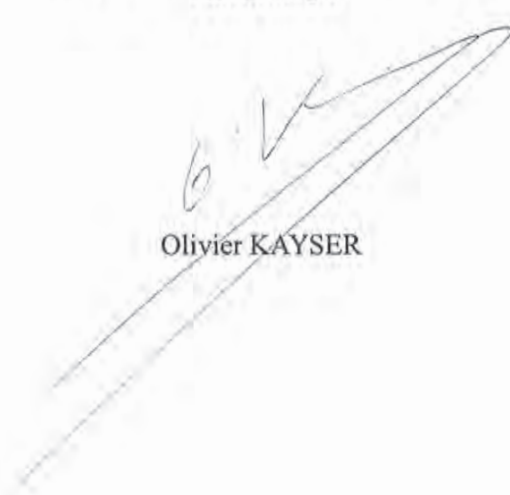
Le projet de construction d'un bâtiment pour l'élevage de veaux, de 1 263 m², et de l'aménagement d'un accès et de ses abords s'étendent sur la partie nord-occidentale d'un vaste enclos détecté en prospection aérienne, vraisemblable établissement agricole gallo-romain (n° 22 001 0008 de la base nationale Patriarche). Le site s'étend à l'est du projet sous la forme d'un enclos quadrangulaire de 60 m de côté environ, emboîté à une quinzaine de mètres de distance par un fossé parallèle formant un vaste rectangle se prolongeant au nord-ouest de l'actuel bâtiment agricole allongé nord-sud, dans la zone du projet d'aménagement.

Les principaux objectifs de cette intervention seront donc de déterminer le niveau d'apparition des vestiges archéologiques et leur état de conservation, d'observer leur organisation et leur intérêt scientifique, afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux d'aménagement.

Le Service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier de diagnostic ainsi que des découvertes significatives.

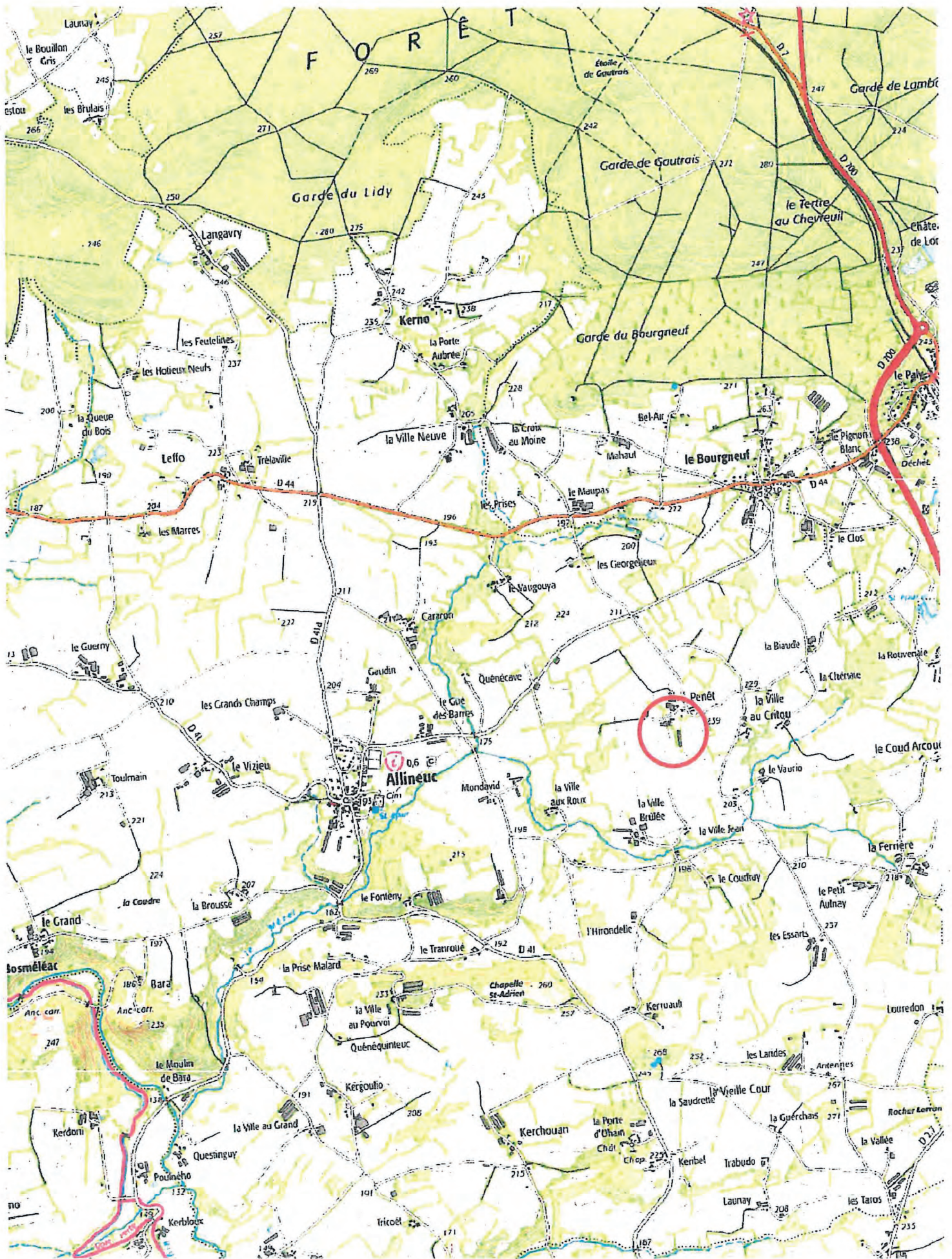
Fait à Rennes, 16 avril 2021

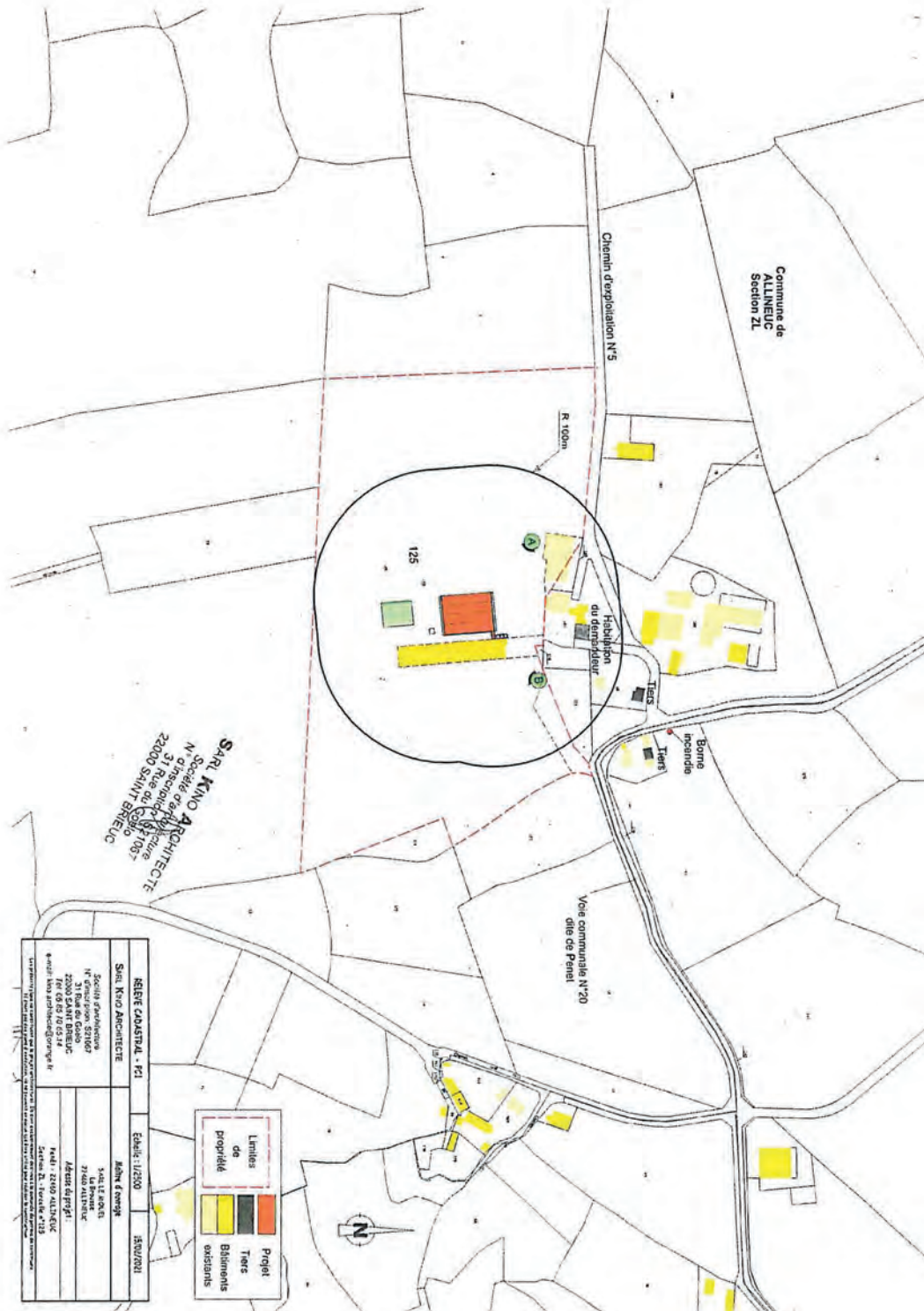
Pour le Préfet de région Bretagne
et par subdélégation
l'adjoint du Conservateur régional de
l'archéologie



Olivier KAYSER

PLAN DE SITUATION - ECHELLE : 1/25000





SARL KINO ARCHITECTE
 Société de droit privé
 N° d'inscription au RCS : 311087
 31 Rue du Canal
 22000 SAINT-BRIEUC

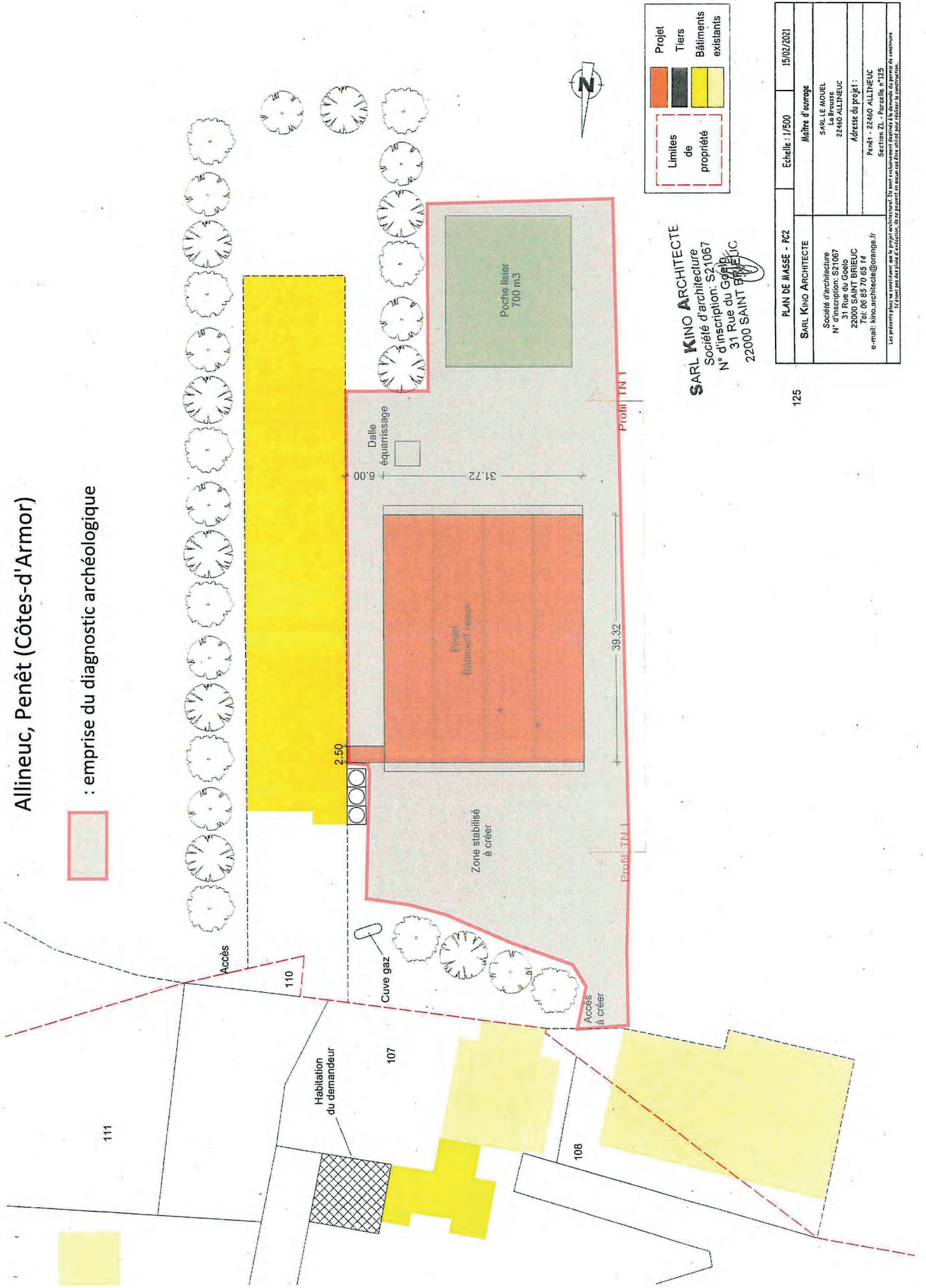
HEBER COASTRAL - KCI	Échelle : 1/2500	Établi le : 05/09/2011
SARL KINO ARCHITECTE	Adm. & env.	
Société privée N° d'inscription SIRET : 22000 20000 20000 SAINT-BRIEUC Tel : 02 95 70 45 14 Email : kin.architecte@gmail.fr	SARL KINO 7140 ALLINEUC 22000 SAINT-BRIEUC	
	Adm. & env.	
	Adm. & env.	

	Limites de propriété
	Projet
	Ters
	Bâtiments existants

Le plan est établi à partir des données cadastrales et des photos aériennes. Les limites de propriété sont indiquées à titre indicatif. Les surfaces sont exprimées en mètres carrés (m²). Les coordonnées sont en mètres (m).

Allineuc, Penêt (Côtes-d'Armor)

: emprise du diagnostic archéologique



Projet
 Tiers
 Bâtimts existants
 Limites de propriété

SARL KINO ARCHITECTE
 Société d'architecture
 N° d'inscription: S21067
 N° 31 Rue du Goëlo
 22000 SAINT BRIEUC
 Tel: 06 85 70 65 14
 e-mail: kino.architecte@orange.fr

PLAN DE MASSE - PC2		Echelle : 1/500	15/02/2021
SARL KINO ARCHITECTE		Maître d'ouvrage	
Société d'architecture		SARL LE MOUËL	
N° d'inscription: S21067		La Brosse	
N° 31 Rue du Goëlo		22400 ALLINEUC	
22000 SAINT BRIEUC		Adresse du projet :	
Tel: 06 85 70 65 14		Penêt - 22400 ALLINEUC	
e-mail: kino.architecte@orange.fr		Section ZL - Parcelle n°125	

Les présents plans ont été établis en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information, ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour établir la responsabilité de l'architecte.

Diagnostic archéologique D138542 ALLINEUC (22), PENÊT

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Côtes-d'Armor		
Commune	Allineuc				
Lieu-dit	PENÊT				
Cadastre	Allineuc : L 125				

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2021-186	20-04-2021	4300 m ²		07/05/2021
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2021-186, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- **Responsable d'opération pressenti :**

Solène Le Forestier

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera en la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	3 jours
Technicien	3 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour
Transfert		

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	2 jours	5 jours
Technicien	2 jours	1 jour
Dessinateur		3 jours
Spécialistes divers		2 jours
Topographe	1 jour	1 jour

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	3 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

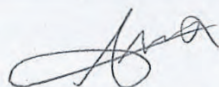
Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
5 jours	8 jours	A partir de juin 2021

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST

Michel-Alain Baillieu





Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

COURRIER REÇU LE

10 MAI 2021



Arrêté n° 2021-221 du 4 mai 2021

**Arrêté n° 2021-221 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2021-186**

**Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine**

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 28 octobre 2020 nommant M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone défense et de sécurité Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020 DRAC/DSG en date du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHARDONNIER, Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 novembre 2020 portant subdélégation de signature ;

VU l'arrêté n° 2021-186 du 16 avril 2021 portant prescription de diagnostic archéologique à réaliser à ALLINEUC, lieu-dit « Penêt » (22) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Solenn LE FORESTIER (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2021-186, n° d'opération : 5977.

Article 2 : La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Solenn LE FORESTIER.

Fait à Rennes, le 4 mai 2021

Pour le Préfet de la région Bretagne
et par subdélégation,
le Conservateur régional de l'archéologie


Yves MENEZ

Destinataire :
Mme Solenn LE FORESTIER

Copie :
Inrap
Commune d'ALLINEUC

II. Résultats



Fig. 1- Localisation de l'opération de diagnostic
(© IGN).

1. Présentation de l'opération

1.1 Contexte de l'Intervention

Le projet de construction d'un bâtiment agricole au lieu-dit Le Penêt à Allineuc (Côtes-d'Armor) a amené le Service régional d'archéologie de Bretagne à prescrire un diagnostic archéologique. Il a été motivé par la découverte en prospection aérienne d'un vaste enclos quadrangulaire dans la parcelle concernée par les futurs travaux.

Le diagnostic avait pour objectif de vérifier si cette occupation s'étendait sur l'emprise des travaux, de caractériser les vestiges, les dater et qualifier leur état de conservation.

1.2 Contexte géographique et géologique

Le hameau du Penêt est localisé à l'est de la commune d'Allineuc dans les Côtes-d'Armor (**Fig. 1**). Le projet d'aménagement d'un nouveau bâtiment d'élevage agricole et de sa fosse à lisier, à proximité immédiate d'un bâtiment désaffecté servant actuellement de stockage pour des engins agricoles, couvre une superficie d'environ 4300 m². La parcelle 125, partiellement impactée par les travaux, est laissée en pâture pour le bétail (**Fig.2**).

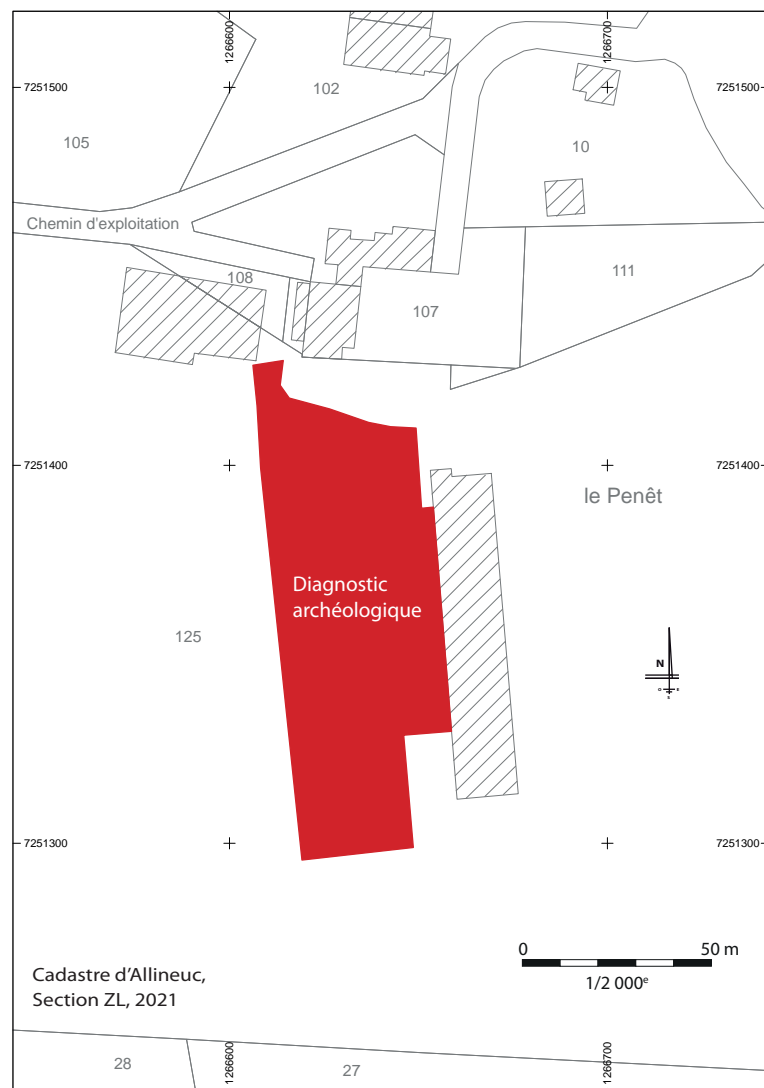


Fig. 2- Localisation de l'emprise sur le plan cadastral actuel.

Sur le plan topographique, l'emprise des futurs travaux est située sur le versant ouest d'un plateau qui culmine à 240 m NGF. Le point haut de l'emprise atteint 229 m. Le point bas avoisine 225 m.

D'après la carte géologique établie par le BRGM (**Fig. 3**), la zone étudiée se situe sur un socle schisteux alumineux (chlorotoïde) avec des petits bancs de quartzites. Du point de vue de l'opération, après enlèvement de la terre végétale d'une épaisseur moyenne de 0,30 m, le sol naturel se compose d'un niveau d'altération du schiste caractérisé par un limon ocre avec plaquettes et blocs de schiste plus ou moins gros (**Fig. 4**). La roche affleure par endroits sous la forme de plaquettes.

Fig. 3- Carte géologique d'Allineuc
(© BRGM).

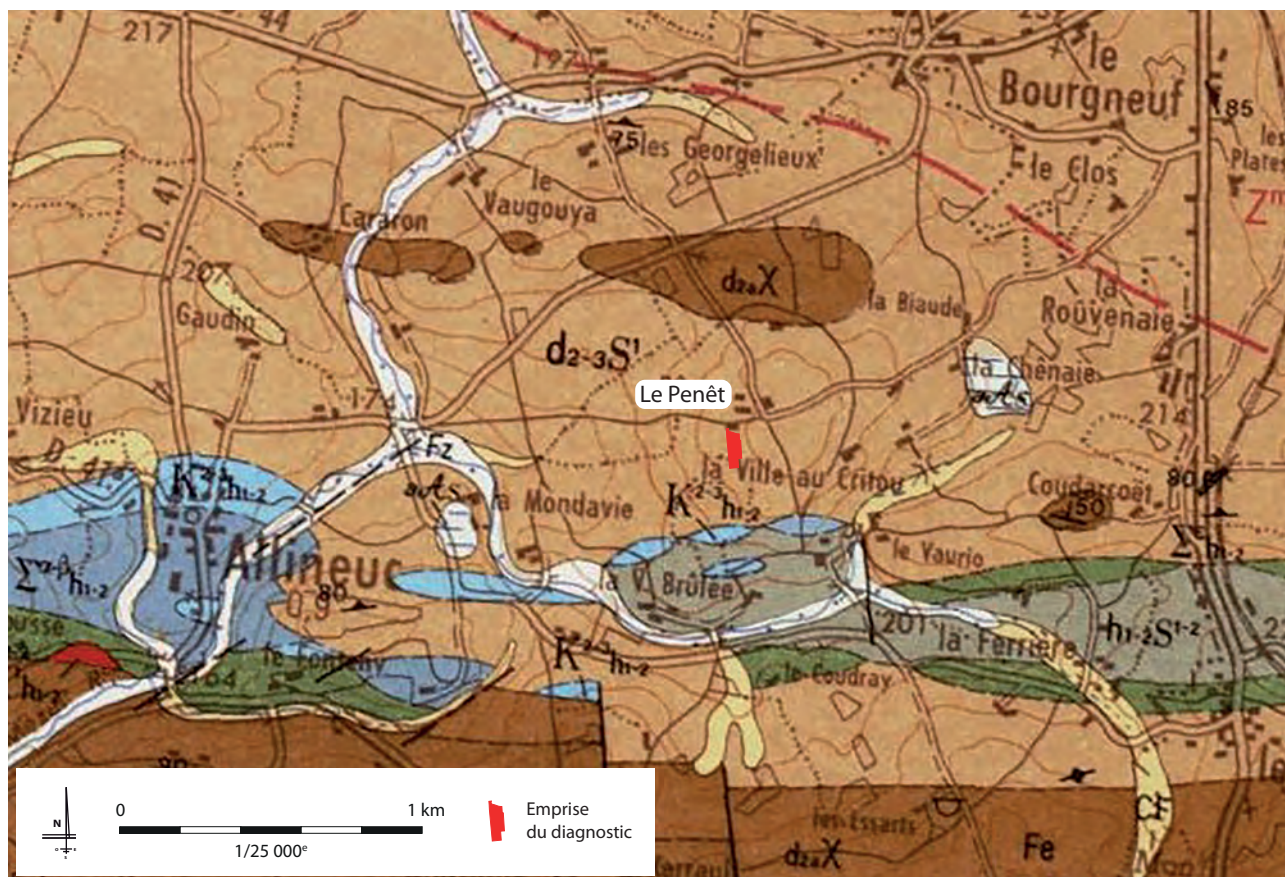


Fig. 4- Vue de la tranchée 1
vers le sud
(© Inrap, S. Le Forestier).

1.3 Environnement archéologique.

Une vingtaine d'entités archéologiques sont répertoriées sur la commune d'Allineuc (**Fig. 5**). Les premières occupations repérées datent du Néolithique avec deux menhirs localisés au Moulin de la Brousse et une carrière mégalithique proche de ceux-ci à Quénéquinteuc, une seconde peut-être au Mont-Bara (Jallot 2016). La commune a fait l'objet de nombreuses campagnes de prospections aériennes notamment par Maurice Gautier puis par Catherine Bizien-Jaglin. Elles ont permis la découverte de nombreux ensembles fossoyés.

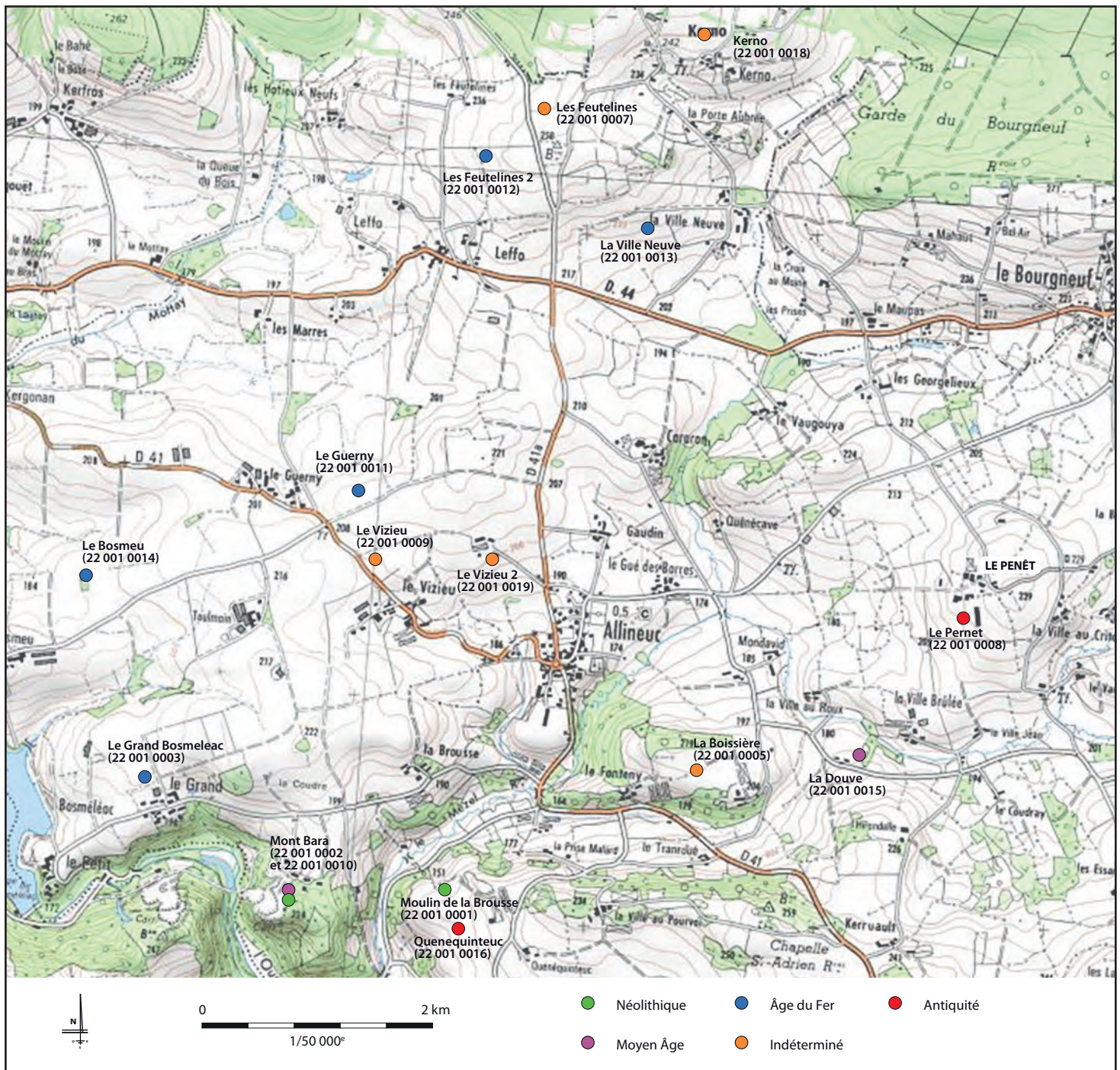


Fig. 5- Environnement archéologique d'Allineuc.

Des chemins anciens divergeant du paysage bocager ont ainsi été repérés à Toulmain, aux Feutelines ou au Vizieu. Les autres occupations se caractérisent par des enclos fossoyés. Pour certains, on a pu proposer des datations : l'âge du Fer pour le Grand Bosméléac, Kergonan, Tricoët, Le Guerny, Les Feutelines 2, Le Bosmeu ou La Ville Neuve ; l'époque antique pour Quénéquinteuc. Le Moyen Âge est représenté par deux « enceintes » avec talus au Mont-Bara et La Douve.

Au Penêt, à l'est du bâtiment d'élevage existant, un système d'enclos emboîtés quadrangulaires a été repéré pour la première fois en 1997 par Maurice Gautier (Gautier 1997). Il a par la suite fait l'objet de nombreux autres survols. L'enclos interne de forme carrée mesure environ 100 m de côté (**Fig. 6**). Il est imbriqué dans un enclos rectangulaire large de 140 m. La longueur observée est de 150 m au nord. Les fossés sont orientés nord-ouest/sud-est et nord-est/sud-ouest. Il a été proposé une attribution chronologique de l'époque gallo-romaine (Gautier 2009 et Bizien-Jaglin 2015).

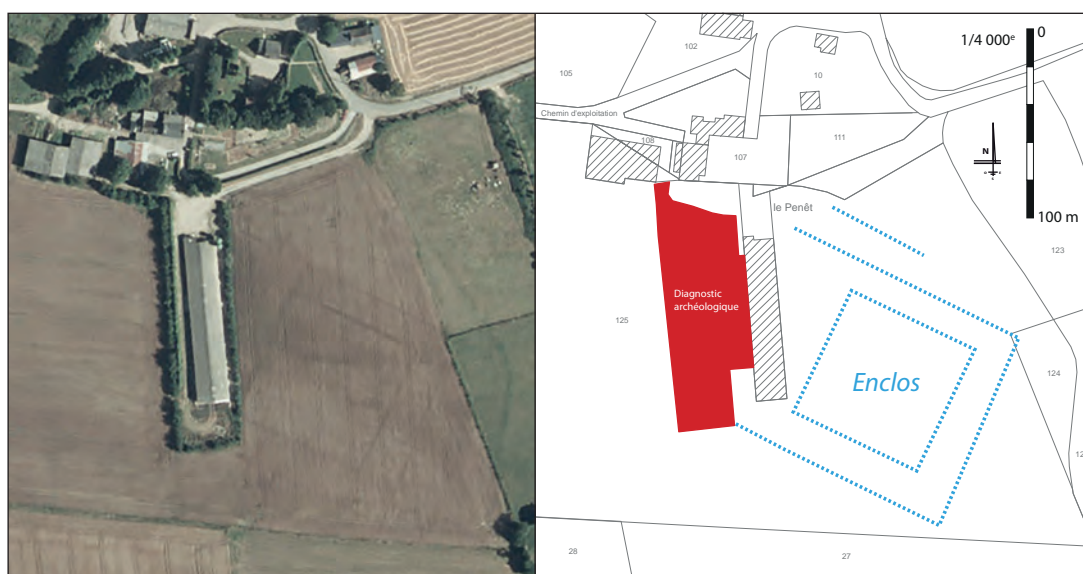


Fig. 6- Vue aérienne et plan de l'enclos repéré au Penêt (tiré de Gautier 2009 et Bizien-jaglin 2015).

1.4 Méthodologie et moyens mis en œuvre

La prescription du diagnostic archéologique a mobilisé une équipe de deux archéologues sur deux jours. Deux tranchées d'environ 100 m orientées nord/sud ont été réalisées à l'aide d'une pelle mécanique 20 T munie d'un godet de 3 m de large (**Fig. 7**). Le choix de cette orientation a été fait pour appréhender le maximum de vestiges. Lors de l'ouverture, les terres ont été triées pour une meilleure remise en état. La surface ouverte s'élève à 608 m², ce qui représente 14,1 % de l'emprise des travaux.

Après enlèvement de la terre végétale d'une épaisseur moyenne de 0,30 m, les vestiges apparaissent entre 0,25 m et 0,35 m.

Les anomalies détectées ont été numérotées de 1 à n par tranchée et enregistrées sur cahier. Après ouverture, elles ont été relevées par GPS par la cellule topographique de Cesson-Sévigné. Des sondages manuels ou mécaniques ont été réalisés pour déterminer le comblement et la qualité de conservation des vestiges. Chaque structure archéologique fouillée a été photographiée et a fait l'objet de relevés graphiques dans le cahier d'enregistrement.

Le cadastre ancien a été préalablement recalé sur l'emprise de l'opération pour identifier dès la phase terrain les fossés parcellaires modernes.

À l'issue de l'opération, les deux tranchées ont été remblayées.

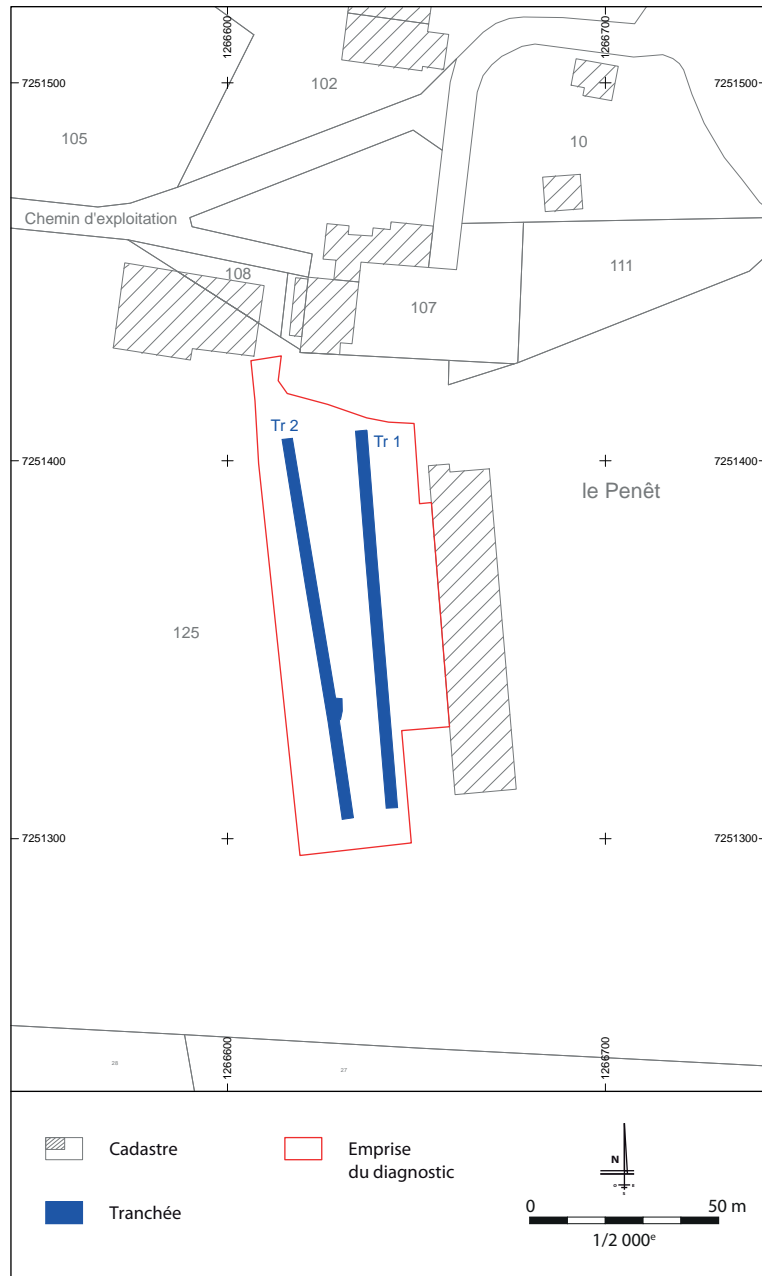


Fig. 7- Localisation des tranchées de diagnostic (© Inrap, J.-F. Villard).

2. Présentation des données archéologiques

2.1 Les vestiges

Les deux tranchées ouvertes ont livré chacune quelques tronçons de fossés (**Fig. 8**) orientés est/ouest. Le mobilier récolté n'a pas fait l'objet d'une étude particulière.

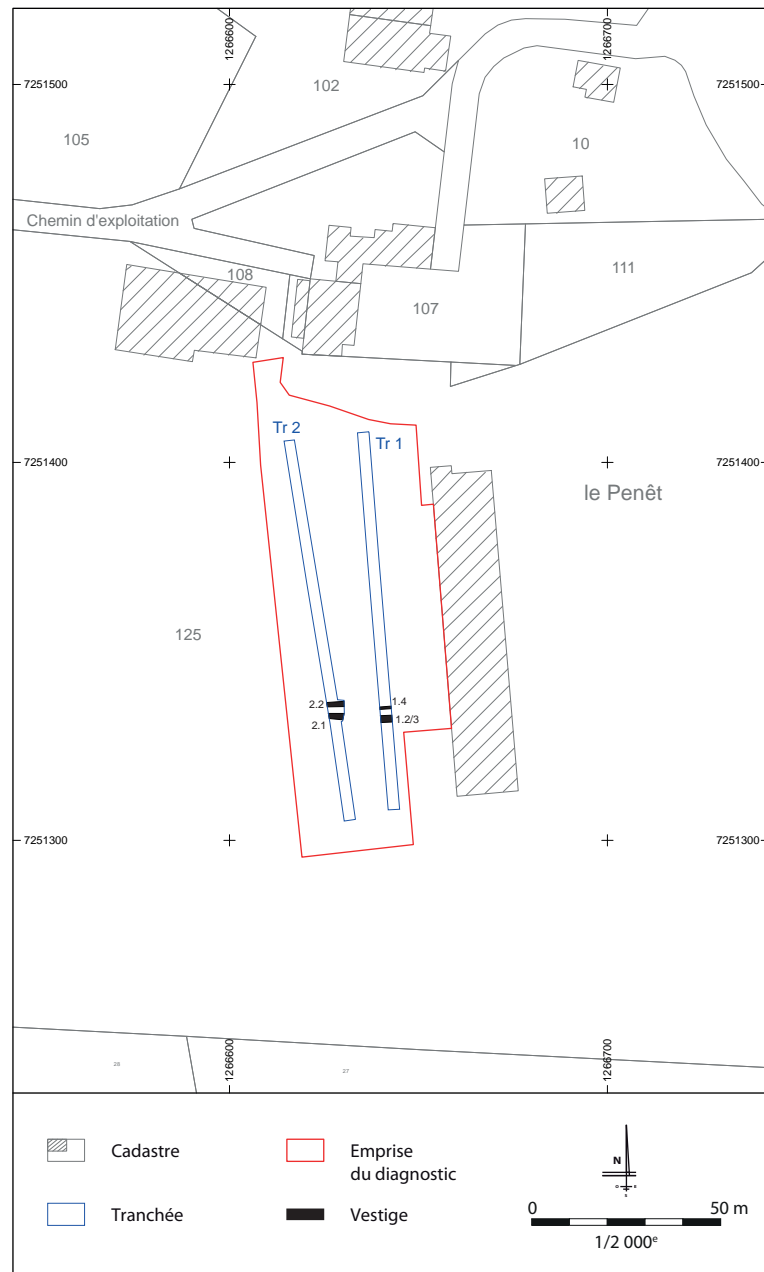


Fig. 8- Plan général des vestiges
(© Inrap, J.-F. Villard).

Si le segment 1.1, au sud de la tranchée 1, est en réalité une poche de limon d'altération du schiste (cf. *infra*, Inventaires), les fossés 1.2/1.3 et 1.4 identifiés dans cette même tranchée se retrouvent dans la tranchée 2 (F. 2.1 et 2.2). Ceux-ci ont été sondés mécaniquement au godet de 2 m dans la tranchée 2 (**Fig. 9**).

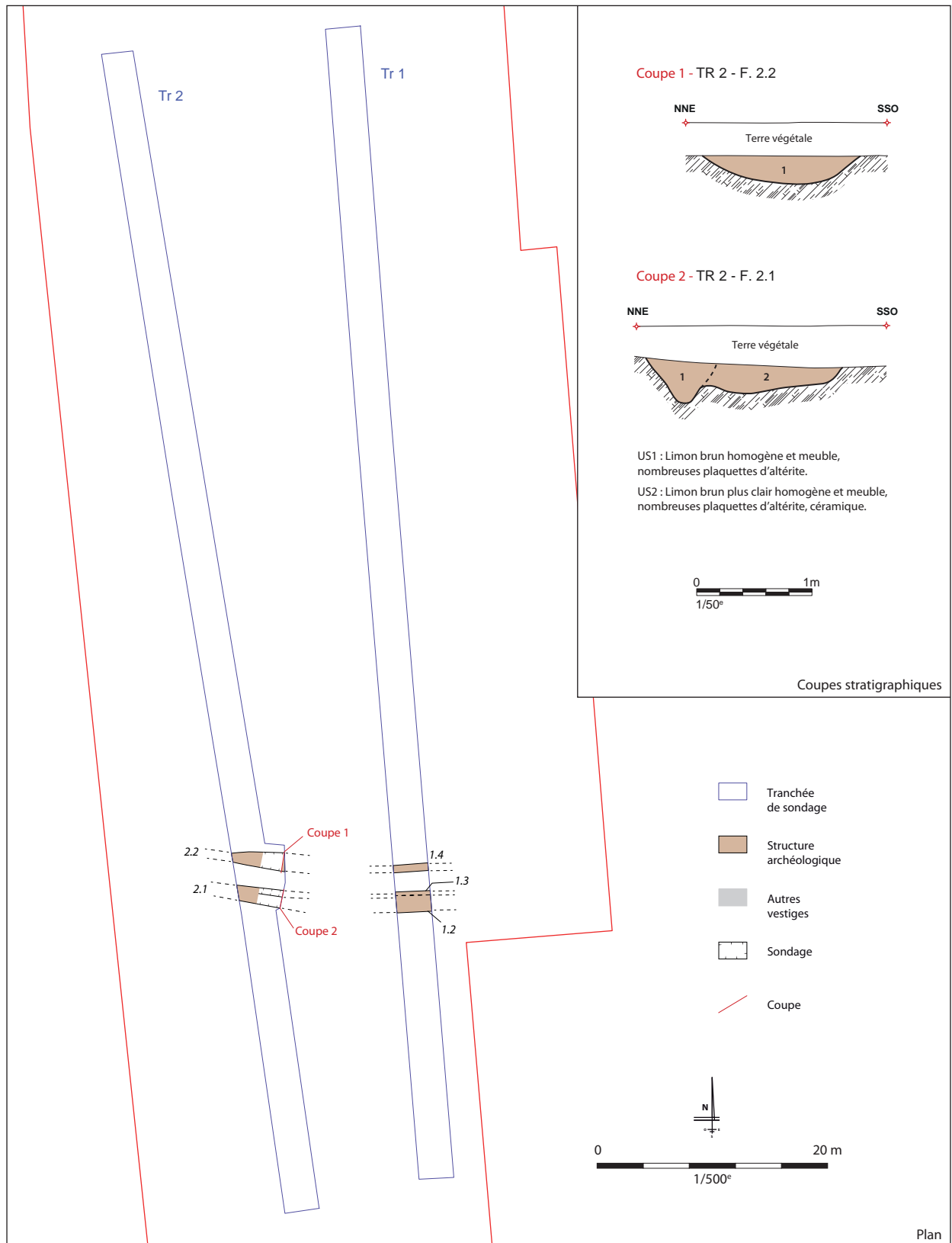


Fig. 9- Localisation et coupes des fossés 2.1 et 2.2.
 (© Inrap, S. Le Berre et J.-F. Villard).

Le fossé 2.1 présente une largeur à l'ouverture de 1,50 m et est profond de 0,38 m (sous la terre végétale). Il se caractérise par un profil en légère cuvette avec un surcreusement au nord (**Fig. 10**). Celui-ci correspond au fossé 1.3 repéré dans la tranchée 1. Il est comblé d'un limon brun clair, avec nombreuses plaquettes de schiste. La couche correspondant au surcreusement est de couleur brun plus foncé avec également des plaquettes de schiste.



Fig. 10- : Vue en coupe du fossé 2.1
(© Inrap, S. Le Forestier).

Le fossé 2.2, quant à lui, a une largeur à l'ouverture de 1,10 m et est conservé sur 0,28 m. Il présente un profil en cuvette (**Fig. 11**). Il est comblé d'un limon brun avec de nombreuses plaquettes de schiste.



Fig. 11- : Vue en coupe du fossé 2.2
(© Inrap, S. Le Forestier).

Le fossé 2.1 a livré lors de l'ouverture des tranchées un tesson de céramique de facture moderne, tandis que le segment 1.4 a fourni un fragment de scorie. Ces deux fossés correspondent à la limite parcellaire représentée sur le cadastre ancien de 1928 (**Fig. 12**). On peut alors imaginer un talus entre ces deux fossés, témoignage d'un paysage bocager.

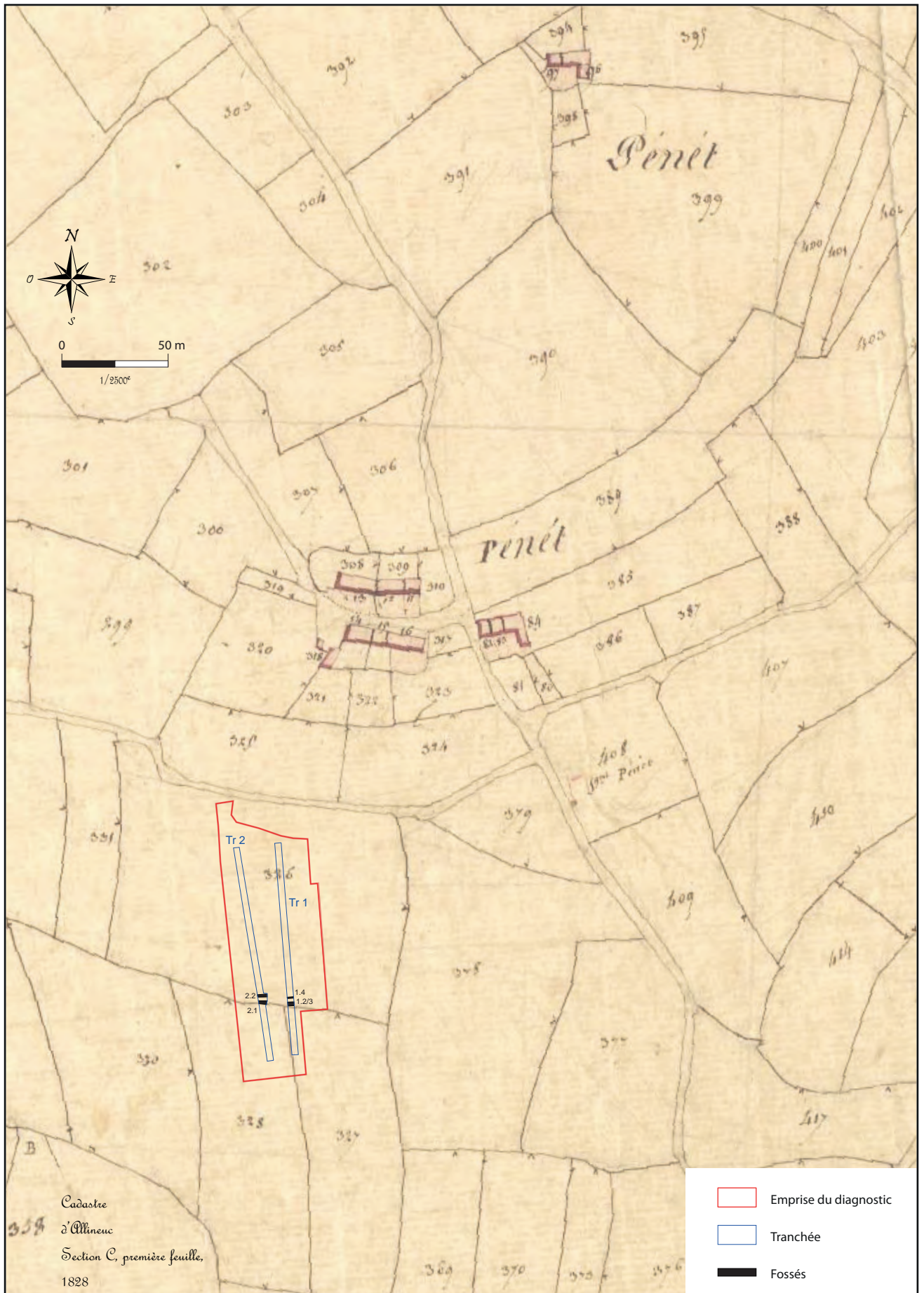


Fig. 12- Plan général des vestiges sur fond de cadastre de 1828 (© Inrap, J.-F. Villard).

2.2 Conclusion

Le diagnostic réalisé au Penêt à Allineuc (Côtes-d'Armor) avant la construction d'un bâtiment agricole n'a pas permis de mettre en évidence des vestiges liés à l'enclos identifié par photographie aérienne, à l'est de l'emprise des futurs travaux. Les seuls vestiges mis au jours correspondent au parcellaire moderne présent sur le cadastre ancien de 1828.

Bibliographie

Sources cartographiques et numériques

Archives départementales des Côtes-d'Armor [en ligne]
(<https://archives.cotesdarmor.fr>)

Carte archéologique nationale [en ligne]
(<http://atlas.patrimoines.culture.fr>)
État de la connaissance archéologique en Bretagne

Cartes géologiques du BRGM [en ligne]
(<http://infoterre.brgm.fr>)

Cartes géographiques de l'IGN [en ligne]
(<https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/home>)

Bibliographie générale

Bizien Jaglin 2015

Bizien-Jaglin Catherine, *Prospection - inventaire Nord de la Haute Bretagne. Arrondissement de Dinan (22), Saint-Brieuc (22), Guingamp (22), Rennes (35), Fougères (35), Saint-Malo (35). Région Bretagne*, Rapport de prospections archéologiques, SRA Bretagne, 2015.

Gautier 1997

Gautier Maurice, *Exploitation des photographies aériennes de l'IGN à des fins archéologiques. Méthodes, résultats, perspectives. L'exemple de la mission Moncontour – Broons du 16 juin 1976*, Rapport de synthèse, SRA Bretagne, 1997.

Gautier (dir.) 2009

Gautier Maurice (dir.), *Prospection - inventaire Bassin occidental de la Moyenne Vilaine et Centre Bretagne*, rapport de synthèse, SRA Bretagne 2009

Jallot 2016

Jallot Rosalie, *La Bretagne intérieure. Du Néolithique au seuil de l'âge du Bronze (5000 - 1800 av. notre ère). Implantation des sites et organisation des territoires*, Rapport d'opération diachronique, SRA Bretagne, 2016.

Liste des figures

Fig. 1 : Localisation de l'opération de diagnostic (© IGN)

Fig. 2 : Localisation de l'emprise sur le plan cadastral actuel

Fig. 3 : Carte géologique d'Allineuc (© BRGM)

Fig. 4 : Vue de la tranchée 1 vers le sud (© Inrap, S. Le Forestier)

Fig. 5 : Environnement archéologique d'Allineuc

Fig. 6 : Vue aérienne et plan de l'enclos repéré au Penêt (tiré de Gautier 2009 et Bizien-jaglin 2015)

Fig. 7 : Localisation des tranchées de diagnostic (© Inrap, J.-F. Villard)

Fig. 8 : Plan général des vestiges (© Inrap J.-F. Villard)

Fig. 9 : Localisation et coupes des fossés 2.1 et 2.2. (© Inrap, S. Le Berre et J.-F. Villard)

Fig. 10 : Vue en coupe du fossé 2.1 (© Inrap, S. Le Forestier)

Fig. 11 : Vue en coupe du fossé 2.2 (© Inrap, S. Le Forestier)

Fig. 12 : Plan général des vestiges sur fond de cadastre de 1828
(© Inrap, J.-F. Villard)

III. Inventaires techniques

Inventaire des faits

Faits	Tranchée	Type	=	Sondé	Largeur (en m)	Profondeur (en m)	Comblement	Mobilier	Datation
1.1	Tr 1	Annulé (altération du schiste)						Céramique	
1.2	Tr 1	Fossé	2.1		1,55		Limon brun, hétérogène + nombreuses plaquettes de schiste		Moderne
1.3	Tr 1	Fossé	2.1		0,30		Limon brun foncé, homogène + nombreuses racines		Moderne
1.4	Tr 1	Fossé	2.2		0,65		Limon brun + plaquettes de schiste	Scorie	Moderne
2.1	Tr 2	Fossé	1.1 et 1.3	X	1,50	0,38	Limon brun + nombreuses plaquettes de schiste	Céramique	Moderne
2.2	Tr 2	Fossé	1.4	X	1,10	0,26	Limon brun + nombreuses plaquettes de schiste		Moderne

Inventaire du mobilier

Tranchée	Structure	Matière	NR	Datation
Tr 1	Décapage (extrémité sud -0,30 m)	Céramique	1	Indéterminé
Tr 1	F 1.1 (-0,30 m)	Céramique	1	Médiéval
Tr 1	F 1.4	Scorie	1	Indéterminé
Tr 2	F 2.1	Céramique	1	Moderne



ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Chronologie

Temps modernes
Époque contemporaine

Bretagne, Côtes-d'Armor, Allineuc, Le Penêt

Le projet de construction d'un bâtiment agricole, au lieu-dit Le Penêt, sur la commune d'Allineuc (Côtes-d'Armor), sur une surface d'environ 4300 m², a motivé la prescription d'un diagnostic archéologique. En effet, immédiatement à l'est de l'implantation prévue, un enclos quadrangulaire, possiblement antique, a été repéré en 1997 par photographie aérienne. L'opération avait pour objectif de vérifier la présence de vestiges liés à cette occupation. Les deux tranchées ouvertes n'ont malheureusement rien révélé, si ce n'est deux fossés de parcellaire modernes présents sur le cadastre ancien de 1828.

Sujets

Parcellaire

Mobilier

Céramique
Scorie